



Travail puis "licenciement" à l'étranger sans contrat de travail

Par **bagus**, le **14/01/2013** à **11:24**

Bonjour, rnMon "employeur" est français, installé en France ; il m'a dit de partir en indonésie gérer ses différentes affaires avec la promesse d'un contrat si tout se passait bien je n'aurai pas du partir sans contrat mais j'ai accepté car je voyais ça comme une super opportunité dans un endroit que j'adore une sorte de rêve pour moi et étant donné le contexte économique actuel je voulais absolument ce travail et cela fait un an maintenant. Plusieurs fois je lui ai parlé de mon contrat de travail, il m'a dit d'attendre un peu qu'il gèrait tout ça et qu'il voulait voir un peu plus mes résultats. il y a environ un mois je lui ai rappelé lors de l'une de nos visio conférences pour faire le point sur nos affaires qu'en était-il de sa promesse de contrat, il m'a répondu qu'il n'y avait jamais été question de contrat et que d'ailleurs il n'y avait pas de collaboration entre nous! rnje suis toujours en indonésie, je n'ai jamais eu des fiches de paie, d'entretien ou de licenciement, j'ai seulement eu un visa de travail en tant que manager de restaurant au nom de la société et des mails de mon ancien patron . rn pensez vous que j'ai une marche de manœuvre et si oui quelle est la marche à suivre? rnmerci pour votre aide

Par **sdac27**, le **17/01/2013** à **00:25**

Bonsoir, Conservez tous les documents qui attestent de votre bonne foi. rn rnA savoir que vous êtes en droit de faire des copies des documents de l'entreprise. Par contre vous ne pouvez les communiquer qu'à votre avocat ou AUX JUGES. Personne d'autre. rn rnSi vous avez la possibilité d'obtenir des témoignages ECRITS avec copie de la Carte d'identité de la personne, ce sera un + au dossier.rn rnVous devrez déposer une Saisine auprès du Greffe. Vous pourrez faire Droit à vos allocations chômage même si vous n'avez pas d'attestation

Pole emploi. (il vous faudra la mettre dans la saisine).
Des A present vous envoyez un PLI RECOMMANDE et NON une lettre en LAR a votre employeur en reprenant les points les + importants : date d'embauche (lieu de l'entretien, qui a fait l'entretien...) date départ pour ou, lieu, billets avions payés par qui?.... vous retracez toute votre histoire.
Le JUGES ne décisionnent que sur des éléments de Preuve. rien d'autre.
SERVEZ-VOUS DES DOCUMENTS OU REPONSES DE L'EMPLOYEUR contre LUI-MEME. ce sera votre meilleure Défense. En Gros Faites le Parler (par écrit)
Cordialement